

Dettes et séquestre vente fonds de commerce

Par **Willau**, le **29/04/2019** à **16:11**

Bonjour nous avons vendu notre fonds de commerce le 8/03/19 parution au bodacc le 21/03/19 donc délais de 10 jours pour les oppositions.

Nous avons informer par courrier nos créanciers (l'urssaff) à qui on devait de l'argent de la vente du fonds et à qui faire valoir leur créance soit une avocate.

Personnes ne sait manifester pour faire valoir leur créance pendant les 10 jours de parution d'annonces legales.

Passe ce délais et étant en sarl quelles sont les conséquences par rapport aux dettes ?

Nous sommes en cours de dissolution de la société.

Peuvent ils demander aux gérants Perso de régler les dettes de la sarl ?

Merci